



Lettre adressée à
Monsieur Jacques CLEMENT,
DRH des MTES et MCTRCT

Patrick ROGEON - Secrétaire National du syndicat
DDT de la Sarthe - 19, bld Paixhans - 72100 LE MANS
Tél. : 02.72.16.40.07. - Mél. : patrick.rogeon@sarthe.gouv.fr

Objet : détournement de l'usage de la liste additive sur les cycles de mobilité.

Monsieur le Directeur,

Il y a environ un an, nous vous adressions un courrier pour inviter vos services à ne pas détourner de son objet premier la liste additive de postes à pourvoir, dans le cadre du cycle de mobilité 2018-09. En effet, nous avons constaté que certains postes publiés sur la liste principale avaient, à l'occasion de la sortie de la « liste additive », été retirés... Voici ce que nous écrivions alors : « *L'UNSA-UPCASSE souhaiterait qu'une étude détaillée sur la pratique des listes additives [...] puisse être présentée aux élus CAP pour qu'une discussion soit engagée avec vos services afin de mieux cerner l'utilisation qui est désormais faite de liste additive et limiter le risque de dérives déjà constaté à certains égards.* »

Vous nous aviez répondu, en octobre, en nous indiquant que la liste additive permettait « *également d'engager, en nombre réduit, des suppressions de postes dûment justifiées par les responsables de zone de gouvernance auprès de mes services* ». Sur les 36 postes retirés de la liste principale du cycle 2018-09, vous précisiez que 17 étaient liés à un transfert au profit de lauréats de concours.

Nous découvrons de nouveau, pour le cycle 2019-09 en cours de publication, que vos services ont retiré plusieurs postes de la liste principale lors de la publication de la « liste additive ». Le sous-directeur RM nous a informé qu'il s'agissait de libérer des postes pour être en mesure d'accueillir les sorties d'IRA de septembre prochain.

Le problème réside dans le fait que les cadres concernés et intéressés par les postes de la liste principale ont déjà engagé des démarches professionnelles, ont déjà présenté leur candidature aux recruteurs et aussi dévoilé plus précisément leurs intentions à leur employeur. Les conséquences individuelles de cette pratique de suppression de postes sont multiples et inacceptables.

Ce procédé de retrait, en cours de période de publication, de postes préalablement ouverts à la vacance, pour des motifs liés à la nécessité d'établir une liste pour les sorties d'IRA, n'est pas tolérable, car non seulement il détourne la finalité initiale d'une « liste additive » mais il crée en outre une véritable incertitude sur tous les postes publiés en liste initiale.

Nous pressentons le retrait d'environ 50 postes pour les sorties d'IRA, est-ce exact ? Ce serait particulièrement choquant et révélateur d'un manque d'anticipation, surtout lorsque l'on sait qu'à l'issue du cycle 2019-03, il y avait en tout 200 postes restés vacants par défaut de candidats, donc largement de quoi constituer une liste de postes pour les IRA avant de publier la liste principale le 31 janvier !

L'UNSA-UPCASSE vous demande de remettre en publication les postes de la liste principale supprimés pour lesquels des cadres avaient manifesté sérieusement leur intérêt (*entretiens d'embauche, PM104 déposés...*) et de déterminer la liste finale proposée aux sorties d'IRA à l'issue du processus de publication. Les outils informatiques vous permettront de connaître très rapidement les postes vacants qui seront restés sans aucune présentation de candidature.

Très cordialement.

Le Secrétaire National
de l'UNSA-UPCASSE,

SIGNE

Patrick ROGEON